

DÉCLARATION LIMINAIRE  
CTL du 8 novembre 2022

Madame la Présidente,

Le mercredi 26 octobre 2022, la commission des finances du sénat publiait un rapport d'information relatif à «La lutte contre la fraude et l'évasion fiscales».

Invité à s'exprimer lors d'une table de ronde en juillet dernier, Solidaires Finances Publiques a rappelé son estimation de la fraude (entre 80 et 100 milliards d'euros par an) et martelé la nécessaire adéquation des moyens aux enjeux. Notre syndicat est notamment revenu sur la baisse inquiétante des effectifs, la mise en place de la garantie fiscale, le manque de mutualisation entre les services et/ou administrations...et la nécessité d'un contrôle fiscal, corollaire du système déclaratif.

À la lecture de ce rapport, notre syndicat regrette par ailleurs que la commission des finances du Sénat ait occulté le changement de philosophie du contrôle fiscal engendré par la mise en place de la loi ESSOC du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance. Même si les approches sont différentes, la loi fraude et la loi ESSOC constituent dorénavant les deux piliers de la mission contrôle fiscal. Plus qu'un état des lieux, Solidaires Finances Publiques revendique un bilan exhaustif de ces deux lois.

Parmi les 20 recommandations mises en avant par la commission des finances du Sénat, notre syndicat partage l'idée d'une évaluation sérieuse de la fraude à l'instar de ce qui existe dans d'autres pays. Pour notre syndicat, cette évaluation nécessite une communication transparente des données par la DGFIP et des travaux menés par différentes administrations selon des méthodologies variées.

Solidaires finances Publiques partage également l'idée d'une nécessaire et meilleure coopération des services de la DGFIP avec le ministère des Douanes et celui de la Justice.

En revanche, s'agissant du dispositif Convention Judiciaire d'Intérêt Public (CJIP), notre syndicat se montre beaucoup plus réservé et alerte sur les dérives possibles de son utilisation. En effet, ce dispositif, par le paiement d'une amende, permet d'échapper à un

procès et à une condamnation pénale. Par ailleurs, le montant d'une telle transaction peut paraître important mais au final se révéler bien moindre que le préjudice subi pour les recettes de l'État. A noter également que la CJIP peut engager l'État sur les années à venir!

De la même manière, Solidaires Finances Publiques appelle à la prudence sur les chiffres mis en avant dans le rapport relatif au nombre de dossiers transmis au Parquet. Si nombre de dossiers sont transmis de manière automatique à la justice, reste à déterminer le traitement qu'ils recevront suite à leur transmission à une instance qui manque aussi de nombreux moyens. Notre syndicat réclame une attention particulière et un bilan précis sur le devenir des dossiers ainsi transmis.

Par ailleurs, notre syndicat dénonce la rapide analyse effectuée par la commission des finances du Sénat pour laquelle la baisse constatée des effectifs est compensée par l'arrivée de nouvelles technologies. Si Solidaires Finances Publiques n'a pas d'opposition de principe aux outils de ciblage de la fraude (mission requêtes et valorisation), il réaffirme la nécessité de prendre garde à l'introduction de biais algorithmiques dans la sélection des dossiers, et que rien ne remplace la connaissance du terrain, un maillage territorial renforcé et la technicité des agents de la DGFIP.

Enfin, Solidaires Finances Publiques ne partage pas la conclusion du rapport lorsque ce dernier juge robuste l'arsenal normatif mis en place par la France pour lutter contre la fraude. Face à la diversité des schémas de fraude, et à l'internationalisation de la fraude et de l'évasion fiscale, il est aujourd'hui indispensable d'avoir une amélioration des moyens juridiques et législatifs mais aussi d'obtenir plus de moyens humains et techniques si nous voulons pouvoir lutter réellement, sur le terrain, contre la fraude fiscale. Ce ne sont pas les mesures d'ajustements préconisées par la Commission qui le permettront.

Si le rapport du Sénat ne propose pas de «Révolution fiscale», il est évident pour notre organisation syndicale qu'une remise à plat de la fiscalité s'impose: pour laisser place à la Justice et l'Équité fiscales, nécessaires au consentement à l'impôt, et pour enfin lutter efficacement contre la fraude et l'évasion!

Par ailleurs, l'absence de réelle revalorisation salariale dans un contexte où l'inflation et la hausse brutale des prix de l'énergie pénalisent l'économie et le pouvoir d'achat des citoyens, rend prioritaire le sujet du pouvoir d'achat et en fait une urgence sociale. Dès lors, la revalorisation significative du SMIC et de la valeur du point d'indice pour la fonction publique est une revendication légitime portée par notre organisation syndicale.

Solidaires Finances Publiques dénonce le projet de loi de finances 2023 présenté au niveau ministériel et directionnel le 26 septembre. En effet, pour 2023, la suppression de 850 emplois à la direction générale des Finances Publiques est une très mauvaise nouvelle.

Si la communication officielle valorise un volume de suppression d'emplois moindre que ceux actés dans les PLF précédents, dans les faits c'est une nouvelle vague de suppression d'emplois qui submerge une fois de plus la DGFIP , imposant une énième baisse des moyens donnés aux agents.

Quelle sera la contribution de la Dircofi Nord dans ces suppressions de postes?

La DG affiche avec constance depuis plusieurs années dans ses rapports d'activité que 9% des effectifs sont dédiés au CF...mais elle oublie un peu vite que 9% d'une base en baisse constante aboutit à 4000 suppressions d'emplois dans la seule sphère contrôle fiscal. Si ce chiffre semble validé par le Sénat, Solidaires Finance Publiques dénonce fermement toute explication liée à l'utilisation de l'IA. Rien ne remplace un cerveau humain.

Concernant les recrutements, la Direction Générale se félicite de leur augmentation passant de 3300 en 2022 à 4500 en 2025. Elle oublie toutefois de mettre ces chiffres en perspective des 5000 départs à la retraite par an et de préciser la nature de ces recrutements ( contractuels, concours....).

Le Directeur Général Adjoint a également annoncé 3000 suppressions d'emplois sur l'ensemble du quinquennat qui seront sans aucun doute inscrites dans le prochain contrat d'objectifs et de moyens (COM) auquel on a si cyniquement invité les agents à participer via le «remue-méninges». D'ailleurs, sa restitution nationale publiée en septembre confirme nos craintes d'un grand fourre tout. Sans parler de la méthodologie opaque, cette synthèse est un condensé d'idées, parfois aux antipodes les unes des autres.

Dans un contexte contraint par le projet de Loi de Finances, la tonalité budgétaire semble occuper au premier chef les méninges de la Direction Générale, le reste n'étant qu'artifice de communication.

Concernant le plan de sobriété énergétique, après avoir combattu toute réflexion et action sur la sobriété énergétique, le gouvernement décrète avec un mépris social certain la fin de l'abondance dans un pays où 7 millions de personnes ont recours à l'aide alimentaire et 12 millions vivent en situation de précarité énergétique.

Dans ce contexte, le gouvernement vient de présenter son plan de sobriété énergétique avec comme objectif affiché de réduire de 10% la consommation d'énergie d'ici 2024.

Pour l'heure il arrête une liste à la Prévert: rouler moins vite, éteindre des éclairages à certaines heures, se laver les mains à l'eau froide dans les bâtiments publics, baisser le chauffage à 19 degrés voire 18 degrés, privilégier le covoiturage, inciter à plus de télétravail dans la fonction publique pour permettre la fermeture des administrations, avec une hausse du forfait télétravail qui passera de 2,50€ *jour* à 2,88€ / jour, mais tout en restant plafonné à 220€ par an.

À la DGFIP, il est demandé que la température dans les bureaux ne dépasse pas les 19 degrés. En parallèle, elle se lance dans un projet de facture électronique qui sera très énergivore au niveau des serveurs informatiques qui seront nécessaires. Cela étant, la gestion des serveurs sera de la responsabilité du privé; aussi, la DGFIP s'en lave les mains, mais pas à l'eau froide!

L'urgence climatique nécessite le débat public sur la sobriété, mais elle ne doit pas être conjoncturelle. Plus que jamais, nous avons besoin d'un vrai grand plan de transition énergétique et écologique mais qui ne soit pas pensé et construit au détriment du plus grand nombre et notamment des plus précaires.

### **Concernant les points à l'ordre du jour:**

Au sujet de la proposition de 2 jours de ponts naturels, Solidaires dénonce une fois de plus l'autofinancement de jours de congés imposés aux agents sans contrepartie et considère que les agents doivent disposer librement de leurs congés.

Sur le bilan de campagne 2022 des entretiens professionnels des catégories A, B et C, la direction informe que 9 agents ont refusé l'entretien professionnel. S'est-elle interrogée sur les motifs de ces refus d'entretien?

Concernant le fonds CVT, il semblerait qu'un service ait obtenu des éléments qui avaient été écartés de façon formelle lors du GT portant sur les conditions de vie au travail, ce qui nous laisse perplexes quant à l'équité de traitement entre services.

Au sujet du point immobilier:

Sur le site de Rouen les agents sont-ils informés des pics de nuisances sonores au préalable afin d'adapter le cas échéant leur temps de présence?

Sur les sites de Soissons et d'Alençon, le déménagement provisoire des agents dans des Algécos ou dans des zones tampon est source de stress pour les agents et intervient à une période peu propice compte tenu des exigences de fin d'année. Nous espérons que les perturbations induites par ce déménagement ne s'étaleront pas et que les agents retrouveront vite un environnement de travail serein.

Concernant le site de La Madeleine, le projet initial de déménagement dans le bâtiment du Quartz ayant été abandonné, la direction a-t-elle retenu de nouveaux projets d'immeuble à ce stade?

## Questions diverses

Avec l'arrivée de 4 inspecteurs stagiaires à Rouen, y aura-t-il un protocole défini permettant de les accueillir dans de bonnes conditions? Ces nouveaux agents bénéficieront-ils d'un parcours de formation adapté ainsi que de l'appui d'un tuteur?

Solidaires Finances Publiques s'interroge sur l'ouverture de ces postes vacants aux agents en première affectation; quel est le but recherché? La formation dispensée par l'ENFIP étant insuffisante, dès lors, pourquoi ajouter des obstacles à des agents déjà fort malmenés?

Sachant que la formation à l'ENFIP est insuffisante pourquoi en rajoute-t-on à des agents déjà fort malmenés?

Par suite, au sujet de la formation professionnelle des nouveaux arrivants, nous souhaiterions savoir si la direction a prévu un parcours de formation spécifique? Y a-t-il un ciblage des besoins?

Au sujet de la formation professionnelle, les agents de plusieurs sites excentrés ont exprimé les raisons d'un refus de participer aux actions de formation organisées sur Lille du fait des complications pour s'y rendre. Les besoins en termes de formation étant pourtant réels, n'y aurait-il pas possibilité d'organiser davantage de formations sur le site de Rouen par exemple plus accessible, afin de permettre aux agents éloignés de se former dans de bonnes conditions?

Enfin, il est regrettable de constater que la DGFIP est en perpétuelle expérimentation sur de nombreux sujets,(Essoc, délai de 9 mois, alpage-CFIR), et encore récemment la note sur les modifications à apporter aux civilités, suivie d'une note atténuant le principe. Cela, alors que les agents ont besoin qu'on parle des préoccupations métier. En parallèle la fraude est plus que jamais présente et se modernise rapidement (escroquerie aux dispositifs d'aide, niches fiscales). On expérimente puis on revient à une autre solution ce qui montre une absence de cap d'une DGFIP qui se cherche au lieu de se concentrer sur les préoccupations premières des agents qui souhaitent disposer d'applications qui fonctionnent ainsi que du soutien de sa hiérarchie.